



Risque d'un 50/50 suite accident non responsable

Par **Picasso08**, le **19/02/2018** à **18:07**

Bonjour à tous,

j'ai besoin d'aide car suis un peu perdu.

En septembre dernier, je circulais dans un village avec respect de la vitesse, mais la malchance à voulu que je croise un monospace arrivant en sens inverse qui c'est déporté sur ma voie de circulation.

Malgré mon coup de volant, le choc à eu lieu (et merci à mon réflexe, cela à permis d'évité un face à face) !

Malheureusement, 2 de mes enfants et ma femme ont été blessés (rien de grave) et la gendarmerie est intervenu avec les pompiers.

De camion de pompiers en camion de pompiers, nous avons tous été examiné (sauf ceux de l'autre véhicule, aucun blessés ..).

Du coup, après les constatations d'usage, l'autre conducteur est repartie sur autorisation des gendarmes, mais sans sa voiture, déclaré épave, ainsi que la mienne d'ailleurs !

Les gendarmes m'ont fourni ces coordonnées, je rempli donc seul mon constat et l'envoi à mon assurance.

Aujourd'hui, après 5 mois d'attente, mon assurance me contact et devinez quoi, l'autre

conducteur à bien évidemment rapporter les faits, mais à SON avantage, en clair, il me déclare responsable, c'est soit disant moi qui est venu le percuter sur sa voie [smile33].

Mon assurance va donc contacter la gendarmerie pour avoir copie de leur rapport d'intervention, voir si des éléments peuvent prouver mes dires.

Mais si aucun élément ne permet de m'apporter une aide, que va t'il se passer ? 50/50 ? Vue que lui dit que c'est moi, et moi je dit que c'est lui ...

Je précise qu'il n'y avait aucun témoin (malheureusement pour moi), et espère que l'autre conducteur (des personnes de bonne foi à la vue de l'honnêteté des circonstances de l'accident ^^) ne se seront pas mis d'accord sur un éventuel faux témoignage plaidant en sa faveur ... (on ne sais jamais si comme par hasard un copain passais dans le coin .. ^^)

Quelqu'un peut t'il donc m'apporter ces lumières sur ce sujet ?

Désolé pour la longueur du post, mais cette histoire n'est pas évidente à raconter en une ligne !!

Merci

Par **chaber**, le **19/02/2018 à 18:17**

bonjour

[citation]Aujourd'hui, après 5 mois d'attente, mon assurance me contact et devinez quoi, l'autre conducteur à bien évidemment rapporter les faits, mais à SON avantage, en clair, il me déclare responsable, c'est soit disant moi qui est venu le percuter sur sa voie .[/citation]en l'absence d'éléments, constat amiable ou constat de gendarmerie, position classique de l'adversaire qui se soldera par un partage à 50%.

J'espère pour vous que l'intervention des pompiers et celle de la gendarmerie vous seront favorables.

Les blessures des enfants et de votre épouse ont-elles été importantes et avez vous produit des certificats médicaux?

Par **Picasso08**, le **19/02/2018 à 18:28**

Bonjour chaber.

Alors, je me rappelle que les gendarmes était d'accord sur ma version des faits, notamment le positionnement des débris qui était tous du côté droit (donc sur ma voie), ce qui pourrais éventuellement prouvé que le choc c'est bien produit de mon côté,et non du sien. Ainsi que mes traces de roues sur le bas côté boueux quand j'ai voulu évité le choc.

Si ils ont noté ces éléments, ça m'aiderais bien !

Concernant les blessures, ma femme à eu juste un gros bleu sur le ventre, la ceinture qui à fait son boulot. Et mes enfants se sont cogné la tête entre eux (un petit hématome sur le front, mais impressionnant par la taille de la bosse). Les certificats ont été établi et envoyer à l'assureur.